



Rétractation en Boutique xxxxxx

Par **lugau**, le **25/08/2016 à 15:20**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit à une offre internet en boutique le 20/08 2016 et j'ai décidé de me rétracter le 23 août. Ils me demandent de payer 50 € de frais de résiliation alors que sur mon contrat que j'ai signé, cela n'est mentionné nulle part. En ligne, sur les conditions générales de vente ils parlent du droit de rétractation lorsque c'est en ligne mais ne parle pas du tout de lorsque c'est en boutique. Ce qui correspond à ne rien en dire au final et ce qui, pour moi, m'autorise à ne pas effectuer ce règlement ? Pouvez-vous m'aider ?rnrnMerci.

Par **BrunoDeprais**, le **25/08/2016 à 17:24**

BonjourrnrnIl n'y a pas de droit de rétractation pour un achat en boutique.rnrnLe droit de rétractation est valable pour du démarchage à domicile et pour de la VPC, et seul un particulier peut s'en prévaloir, pas une entreprise.rnrnPar contre les frais de résiliation doivent être mentionnés sur les CGV, en l'absence de ce qui serait surprenant de la part d'une entreprise comme xxxxxx, on ne peut rien vous demander.

Par **Lag0**, le **25/08/2016 à 18:16**

Bonjour,rnrnTrouvé en quelques secondes sur le site de ce FAI :rnrn[citation]estimez vos frais de résiliationrnrn Si vous avez souscrit une offre internet sans engagement après février 2013, la résiliation des services internet haut débit ou très haut débit entraîne des frais d'un montant de 50 euros, correspondant aux frais techniques supportés par l'opérateur pour la fermeture du service.rnrn Si l'offre internet que vous détenez a été souscrite avant février 2013 et que vous

êtes désengagé, votre résiliation est sans frais.rn[/citation]rnJe confirme ce qui vous a été dit, pour un achat en magasin, pas de droit de rétractation, ce sera donc une résiliation entraînant les frais de résiliation...